

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Olivier LE BRAS, Françoise RAOULT, Ronan PRUD'HOMME, Martine RECEVEUR, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Armelle CAROFF-BLOC'H, Marc MADEC, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Monique KERMARC, Patrick LE MERRER, Françoise GALLOU, Emilie MESSEGER, Hervé DERRIEN, Florence CHARLOU, Marie-Aude LE BORGNE, Jocelyne PROUFF, Frédérique STEPHAN, Nicolas LOZAC'H, Jean-Pierre MAZE, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Jacques POULIQUEN, Hélène RUMEUR (pouvoir donné à Martine RECEVEUR), Pierre-Antoine DEAL (pouvoir donné à Florence CHARLOU), Sophie GALLOUEDEC, Thierry BOURGOIN, Yves ROLLAND, Mickaël DOSSAL, Erwan PIERRE (pouvoir donné à Françoise RAOULT).

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 26 Votants : 29 Quorum : 17

Jean-Pierre CHEVER a été élu secrétaire de séance.

- Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2018 par Mme Armelle CAROFF-BLOC'H, en tant que secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018 a été adopté à l'unanimité.

---

### **OBJET : VENTE DE LA MAISON SITUÉE AU LIEU-DIT « PENFAO » (ANCIENNE MAISON BEUZIT), CODE CM180901**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la vente de la maison située au lieu-dit « Penfao » actée lors de la réunion du 5 juillet dernier n'a pas abouti mais qu'elle a reçu, depuis, une demande d'acquisition d'une partie d'une propriété communale située au lieu-dit « Penfao » formulée par M. et Mme TAVENNEC. Cette demande d'acquisition porte sur une maison individuelle à usage d'habitation entourée d'un terrain d'une surface d'environ 1 700 m<sup>2</sup> issu de la parcelle A12. La surface exacte du terrain vendu sera définitive à l'issue du document d'arpentage établi par géomètre.

Les services de France Domaine ont évalué le bien (maison et terrain d'environ 1 700 m<sup>2</sup>) à 60 000 € mais compte tenu de la nécessité de travaux de rénovation intérieure, Mme le Maire suggère à l'assemblée d'accepter le prix de vente de 50 000 €, proposé par M. et Mme TAVENNEC.

La parcelle concernée fera l'objet d'une division de parcelle, pour cette vente, dont les frais de géomètre seront pris en charge par la commune. Les conditions proposées sont les mêmes que celles prévues lors du premier compromis de vente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ la vente de cette maison et de ce terrain d'environ 1 700 m<sup>2</sup> à M. et Mme TAVENNEC au prix de 50 000 €, hors frais de notaire**
- **AUTORISE Mme le Maire à établir les documents nécessaires auprès d'un géomètre**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces s'afférant au dossier.**

---

### **OBJET : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ (RODP) ET DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC GAZ (ROPDP), CODE CM180902**

Mme le Maire expose que conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des collectivités territoriales ainsi qu'aux décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

- La Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) : le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.
- La Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) : le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF. Le calcul de la redevance ROPDP est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2017.

Elle propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2018 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Le montant de la RODP est de 628 € et le montant de la ROPDP est de 344 €, soit un montant global de 972 € en 2018 (pour un montant de 807 € en 2017).

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré : ADOPTE, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public gaz (RODP) et la redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz (ROPDP).**

---

Arrivée en cours de séance de M. Mickaël DOSSAL.

**OBJET : REGULARISATION FONCIERE AU LIEU-DIT « PONT GLAZ », CODE CM180903**

Mme le Maire expose les requêtes émanant de Mme Brigitte ROPARS et M. et Mme André LE MER afin d'échanger des parcelles et régulariser ainsi une situation foncière au lieu-dit « Pont Glaz ». Ces échanges sont ainsi proposés :

- Parcelle cadastrée à la section ZR 127 cédée par Mme ROPARS à la commune pour une surface de 8 ca
- Parcelle cadastrée à la section ZR 131 cédée par M. et Mme LE MER à la commune pour une surface 2 ca
- Parcelle cadastrée à la section ZR 132 (ancien délaissé communal) cédée par la commune à Mme ROPARS pour une surface de 11 ca
- Parcelle cadastrée à la section ZR 133 (ancien délaissé communal) cédée par la commune à M. et Mme LE MER pour une surface de 20 ca.

Mme le Maire propose de ne pas appliquer de soulte à ces échanges. En outre, cette régularisation ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie communale n° 18.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette régularisation foncière sous forme d'échanges selon les conditions proposées et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour faire avancer le dossier.**

---

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE A BON REPOS, CODE CM180904**

Mme le Maire expose à l'assemblée la proposition d'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée à la section ZI, sous le numéro 49, d'une surface de 1 490 m<sup>2</sup>, située à Bon Repos. Cette parcelle émane de la succession de M. et Mme LE BERRE François.

Mme le Maire propose l'acquisition au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 745 €, frais de notaire en sus. Cette parcelle, située à proximité du centre bourg est susceptible de devenir « un poumon vert » afin de préserver le secteur, souligne Mme le Maire, en mettant en avant cette opportunité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, l'acquisition du bien précité moyennant le prix de SEPT CENT QUARANTE CINQ EUROS et mandate Mme le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du dossier.**

---

**OBJET : DENOMINATION DE LA RUE SITUEE DEVANT LA NOUVELLE ECOLE, CODE CM180905**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nom de la rue située devant la nouvelle école, près de la ZAC de Penn Ar Park.

Mme le Maire propose deux noms dans la lignée des noms de bateaux précédemment donnés aux rues de la ZAC de Penn Ar Park : « rue de l'ATALANTE » ou « rue du POURQUOI PAS ? » en précisant que la commission « patrimoine classé, culture, tourisme et communication » n'est pas parvenue à arrêter une proposition.

**Après avoir obtenu les explications liées à ces deux noms de bateaux et après en avoir délibéré, par 23 voix pour, le Conseil municipal, décide de nommer la rue devant la nouvelle école « Rue du POURQUOI PAS ? »**

Le Commandant CHARCOT a navigué sur quatre bateaux d'exploration polaire dénommés «le pourquoi pas ? ». Le dernier « Pourquoi Pas ? » fit naufrage en 1936 sur les côtes d'Islande. Depuis 2005, un navire océanographique d'Iframer porte le nom du Pourquoi Pas en hommage aux précédents navires et à son commandant.

---

**OBJET : POINT D'INFORMATION SUR DOSSIERS EN COURS, CODE CM180906**

Mme le Maire fait un point d'information sur les dossiers en cours, en cette période de rentrée, avec le soutien de quelques élus en charge des sujets évoqués :

\* Nouveau bâtiment de l'école élémentaire François-Marie Luzel : La rentrée s'est bien passée le 3 septembre, avec l'accompagnement de M. BOCK, inspecteur de circonscription de l'éducation nationale.

Les locaux sont agréables à vivre au quotidien, lumineux et permettent aux enfants d'apprendre dans de bonnes conditions, les locaux étant également équipés de tableaux interactifs et de tablettes.

Une demande d'ouverture de classe monolingue a été faite mais sans succès en raison des effectifs un peu justes pour cette ouverture.

L'école étant désormais installée sur deux sites, un chemin piéton, entièrement sécurisé, a été réalisé par les services techniques ; Il est bien utilisé, fréquenté et a entraîné des nouveaux sens de circulation dans les rues des genêts, de la Gare et Lividic.

Les aménagements de la rue de la Gare ont été validés par l'ABF (Architecte des bâtiments de France) avec quelques précisions à la marge. Les travaux sont dans l'attente de l'étude du dossier de subvention du produit des amendes de police.

Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, souligne la satisfaction des enfants et des enseignants sur les nouveaux locaux mais également sur les extérieurs. Elle insiste sur le fait que les travaux ont été menés en respectant l'enveloppe financière initialement constituée en mai 2015, soit 1 500 000 € HT.

Mme le Maire conclut cette présentation en remerciant la SAFI, l'architecte, Mme ENGEL-GAUTIER et les services techniques pour leur présence assidue lors de ces travaux. Le respect de l'enveloppe financière est aussi le résultat du travail fait en amont du chantier par le comité de pilotage, la SAFI et le maître d'œuvre, elle souhaite longue vie à ce bâtiment.

\* Circulation aux abords des écoles : les choix actés et l'utilisation de la nouvelle école et des rues se trouvant à proximité a aussi permis une nouvelle configuration du centre bourg et ont permis une plus grande fluidité de la circulation dans la rue de la gare.

\* Commerce se trouvant sur la commune déléguée de Loc-Eguiner- Saint-Thégonnec : M. Ronan PRUD'HOMME informe l'assemblée d'une récente rencontre avec le porteur de projet, M. BRIAND, FIA (Finistère Ingénierie Assistance), la CCI, Morlaix Communauté et M. LOZDOWSKI, afin de préparer la suite du dossier. FIA définira d'ici fin octobre un cahier des charges en lien avec le porteur du projet, afin de choisir un maître d'œuvre. Il a également été demandé à FIA de d'évaluer les estimatifs financiers sur l'engagement de la commune et du porteur de projet. Le planning est serré, précise-t-il, avec une ouverture prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. M. LOZDOWSKI a mentionné la motivation et l'implication de M. BRIAND dans ce projet qu'il a qualifié de « deuxième vie ».

\* Travaux Cité Bel Air : les travaux sont achevés, indique M. NORMAND. Seuls les aménagement des espaces verts restent à faire mais dans l'immédiat, un semis de pelouse a été fait, dans l'attente d'une réunion de concertation avec les habitants de la cité, prévue en octobre. L'ensemble des travaux, comprenant l'eau, l'assainissement, l'électricité, les aménagements de voirie représentant un coût de 412 000 €.

Ces travaux ont entraîné quelques contraintes pour les riverains, concède Mme le Maire mais c'est vraiment une requalification du quartier qui a été menée, apportant un cadre de vie de qualité pour les habitants et aussi un traitement des surfaces mené en lien avec la démarche de développement durable voulue par la commune. Mme le Maire estime qu'à l'avenir les choix de la commune dans de nouveaux aménagements, doivent aussi tenir compte d'une réduction des coûts d'entretien par le personnel.

\* Assemblée générale nationale des Villages étapes : elle s'est tenue les 19, 20 et 21 septembre sur la commune, rassemblant 128 congressistes venant de toute la France, qui ont été hébergés, restaurés et accompagnés au cours de ces trois jours intenses, ajoute Mme le Maire. Mme le Maire remercie les élus ayant pris part aux différentes tâches liées à cette organisation. Elle remercie également les services techniques qui ont été très présents, les services administratifs très impliqués, notamment M. Stéphane D'HABIT, l'office du tourisme et la maison du tourisme. Elle tient également à remercier Mme Marylaure POULIQUEN, pièce maîtresse de cette organisation.

Le label « Village étape » apporte un plus pour l'économie de la commune pour les commerçants, l'hôtellerie, les chambres d'hôtes et améliore l'accueil des visiteurs (dans le cadre du travail ou du tourisme). 43 villages étapes sur 60 étaient représentés à cette assemblée générale.

Le réseau « village étape » grâce notamment à une équipe très dynamique, s'élargit sur l'ensemble du territoire et regroupe des communes de moins de 5 000 habitants répondant aux critères d'accueil.

Lors de ces rencontres, des ateliers réunissant élus et techniciens, ont permis d'avoir un regard croisé en échangeant des expériences sur les possibilités optimales d'accueil. M. LOZDOWSKI ajoute que ces rencontres ont permis d'échanger des idées avec d'autres élus et cite ainsi le village étape de Sainte-Mère l'Eglise qui accueille 2 000 personnes par jour et a mis en place un stationnement payant lui apportant des recettes de fonctionnement d'un montant annuel de 200 000 €.

Certains élus dont les communes viennent d'obtenir le label ont été confortés sur leurs choix, en prenant part à ces rencontres.

Mme la Sous-Préfète de Châteaulin, en charge de la ruralité sur le département, était présente lors de cette rencontre et a encouragé la dynamique de ce réseau fédérateur des communes.

Lors de ces rencontres, est née la fédération bretonne des villages étapes rassemblant 14 villages étapes en Bretagne, Saint-Thégonnec étant toutefois le seul dans le Finistère à ce jour. A terme, la création d'une fédération dans chaque région est envisagée, conclut Mme le Maire.

---

## **7 – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

### **Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture :**

- Suite aux différents ateliers organisés au sein de Morlaix Communauté ainsi qu'au travail des commissions communales sur le PLUi-H, le comité de pilotage a pris en compte les attentes de la collectivité à savoir : extension de la zone économique près de la ZAE existante à la Gare, assouplissement du règlement écrit, lié à l'habitat, du PLUi-H en tenant compte de la réalité du terrain, d'autres communes ayant également souhaité cette souplesse du règlement écrit dans les zones d'habitat.

M. Marc MADEC, Vice-Président en charge du PLUi-H reste prudent sur la rédaction du règlement écrit, notamment pour les zones littorales, car celui-ci devra être validé par les services de l'Etat.

- 3 octobre à 19 h 30 : réunion des trois commissions élargies à l'ensemble du Conseil Municipal pour arrêter les conclusions qui devront être présentées à Morlaix Communauté pour le 12 octobre. Ce même jour, les élus pourront visiter l'exposition sur le PLUi-H se trouvant actuellement dans la salle des associations, afin que la population puisse également prendre connaissance de la démarche PLUi-H.

#### Commission action sociale, CCAS et logement

- 7 octobre : repas des anciens à la salle des fêtes de Saint-Thégonnec. Mme RECEVEUR fait passer une feuille au sein de l'assemblée pour rechercher des bénévoles pour le service.
- 5 novembre en mairie de Loc-Eguiner : prochaine réunion du CCAS.

#### Commission des travaux, voirie et services techniques :

- Rue de la Gare : les aménagements sont en attente de la décision relative aux produits des amendes de police.
- Début octobre : réunion de la commission afin de prévoir les aménagements dans la rue Lividic en 2019.

#### Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication :

- 11 septembre, réunion de bilan des animations de l'été : Fêtes des fontaines plus fréquentées qu'en 2017 (pardon, randonnée, concours de pétanque, food-truck...) mais nécessitant une plus grande communication à l'avenir ; six concerts dans le cadre des enclos en musique ayant attiré un public plus nombreux sauf celui avant le 14 juillet ; salle d'expositions n'ayant pas rencontré un très grand succès mais l'exposition s'est déroulée avant le 14 juillet ; visites de l'enclos par les guides de la SPREV ayant permis d'accueillir 1500 visites sur chacun des mois d'été (juillet et août).
- Prochainement, travail de préparation du bulletin de fin d'année
- Nouvelle exposition de tableaux à la bibliothèque, dans le cadre du partenariat avec les Moyens du bord.
- 17 juillet : visite de la commission départementale délivrant le label « villages fleuris » sans participation à ce jour de la commune
- Association des sept calvaires : invitation à visiter la colorisation de quelques calvaires à Plougastel-Daoulas où des techniques de peinture ont été appliquées reprenant les couleurs d'autrefois mais également permettant la protection du patrimoine
- Présentation par Mme Emilie MESSAGER de la programmation culturelle dans le cadre de la charrette aux merveilles avec notamment un spectacle de contes présenté sur la commune le 23 octobre par M. Yann QUERE : réservations possibles à la bibliothèque
- Présentation du projet de boîte à livres par Mme Françoise GALLOU : l'idée émane de jeunes de la commune ayant adressé un courrier en mairie. Le projet est en cours, avec l'accompagnement d'EPAL en art graphique et des services techniques, et se bâtit sur une boîte à livres dans un frigo. Dossier à suivre.
- 17 novembre : braderie à la bibliothèque.

#### Commission enfance, jeunesse:

- Vrai succès de la pause méridienne : quelques calibrages ont permis une meilleure gestion des inscriptions, faites désormais par EPAL en se rendant dans les classes
- Le carton d'invitation à l'inauguration de l'école le 20 octobre a été conçu à partir de dessins des enfants.

- Mme le Maire donne les chiffres des effectifs des écoles à la rentrée de septembre, représentant 523 enfants de moins de 15 ans, scolarisés sur la commune rendant celle-ci jeune et dynamique :

- \* Ecole François-Marie Luzel : 215 enfants dont 187 de la commune et 28 hors commune
- \* Ecole Ste Jeanne d'Arc : 17 enfants de la commune
- \* Ecole du Sacré Cœur : 129 enfants dont 122 de la commune et 7 hors commune
- \* Collège Ste Marie : 162 enfants dont 102 de la commune et 60 hors commune.

#### Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Forum des associations de 10 h à 12 h : formule qui fonctionne bien ayant attiré un flux continu de personnes avec des nouvelles adhésions auprès des 37 associations présentes
- Bon déroulement du pardon avec plus de 120 équipes au tournoi de pétanque organisé par le club de football, les jeux du samedi matin ont rassemblé un peu moins de participants que d'habitude, bon succès du relais du loup et du fest-noz ainsi que de la course cycliste rassemblant près de 120 cyclistes pour un championnat de Bretagne : le circuit est apprécié des coureurs. Remerciements ont été adressés aux services techniques pour l'organisation.

- Répartition des créneaux d'utilisation des salles de sports facilitée par la bonne ambiance entre le collège et les écoles
- Fin octobre : réunion de mise en place du planning des salles pour les associations
- Travaux dans la salle des fêtes : bon retour des utilisateurs mettant en avant l'amélioration de l'acoustique, la qualité de la nouvelle sono et le « coup de jeune » apporté aux locaux. Le coût des travaux est légèrement supérieur aux prévisions en raison de travaux supplémentaires de faux-plafonds et d'installations électriques permettant une sécurisation optimale de l'installation, pour les manifestations organisées par les associations.

Commission développement durable, environnement, petit patrimoine bâti et naturel:

- Chantier des jeunes européens : travaux faits à la chapelle Ste Brigitte et au Kandi du Fers.
- Service civique « zéro déchets – lutte contre le gaspillage » : suite à l'expiration du délai des candidatures, l'annonce avait été maintenue en ligne et une personne Mme Astrid LE TALLEC a déposé une candidature fin août. Mme LE TALLEC a achevé un master en droit du patrimoine et souhaite faire un service civique afin d'orienter son avenir professionnel vers l'environnement et souhaite également observer le fonctionnement d'une collectivité. Elle travaillera donc au sein de la commune à compter du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 mai 2019, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. M. Olivier LE BRAS sera son tuteur et prendra avec elle des contacts auprès des services municipaux, de Morlaix Communauté et d'Heol.

**8 – QUESTIONS DIVERSES :**

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

- Vente Consorts FRAVAL/JEGU– Bien situé 41, rue de Paris
- Vente MAINGUY Anthony – Bien situé 6, rue de Kerizella
- Vente CROGUENNEC François – Bien situé 38, rue de Paris
- Vente Consorts SAOUT/BOZEC – Bien situé 26, rue de Paris
- Vente LAIR Christian– Bien situé 32, rue de Paris
- Vente CORRE Virginie– Bien situé 12, rue du Calvaire
- Vente LUCIEN Thierry -Bien situé 14, Cité de Bel Air
- Vente McMILLAN Catherine – Bien situé 15, rue de Chapellendy

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la commune donc celle-ci ne préemptera pas.

**INFORMATIONS DIVERSES données par Mme le Maire :**

- Informations installation médecins – pôle médical : Du fait des difficultés rencontrées par plusieurs communes pour trouver des médecins libéraux, Mme le Maire a pris contact avec la fondation ILDYS, fondation qui gère le centre de Perharidy de Roscoff, la maison de retraite de Lannouchen à Landivisiau et le centre de Ty Yann à Brest, afin d'évoquer le salariat de médecins. En effet, elle considère que le rôle d'une commune n'est pas de porter le salariat de médecins mais constate que de nombreux jeunes médecins souhaitent, actuellement, être salariés et non plus exercer en libéral.

Ainsi, la fondation ILDYS a monté à Roscoff un centre de santé avec des médecins salariés et propose de créer sur la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner une antenne de ce centre de santé, permettant d'installer un médecin à hauteur de 20 heures par semaine, dans un des locaux communaux du pôle médical. L'aval de l'ARS conditionne l'installation de ce médecin qui pourrait être effective au 1<sup>er</sup> novembre prochain à hauteur de deux journées par semaine, dans les mêmes conditions de loyer que la sage-femme déjà installée.

Mme le Maire, M. LOZDOWSKI et Mme POULIQUEN, adjoints ont organisé une rencontre avec les professionnels de santé du pôle médical et des représentants d'ILDYS et prochainement, une réunion est prévue entre le Dr MORVAN et le médecin devant s'installer.

A terme, cette première installation pourrait aboutir à la création d'une structure d'un centre de santé, salariant plusieurs médecins, propre à la commune, souligne Mme le Maire, précisant que l'aval de l'ARS est nécessaire et une durée plus conséquente pour la mise en œuvre d'une telle structure.

En outre, avec la création de ce centre de santé, une réflexion pourrait aussi être menée pour mutualiser le secrétariat du pôle médical avec les autres professionnels de santé

Mme le Maire conclut cette présentation en soulignant que cette structure va dans le sens de la loi santé présentée récemment qui prévoit un portage par des acteurs du sanitaire et mentionne que la venue de médecins généralistes permettrait de répondre aux attentes fortes de la population.

- Projet installation dentiste : Mme le Maire a eu des contacts avec une jeune dentiste, en activité dans un autre cabinet dentaire mais sans y être associée, qui souhaite s'installer sur la commune sans acheter de l'immobilier. Elle lui a proposé l'installation de son cabinet dans la bâtisse se trouvant en face de la mairie, charge à elle d'équiper les locaux, à ses frais. La commune dispose de plusieurs solutions pour l'achat de ces locaux comme une acquisition portée par l'EPFR (Etablissement Public Foncier Régional) qui a ensuite un délai maximal de 7 années pour restituer les locaux à la collectivité, sans frais et sans intérêts, celle-ci étant usufruitière durant la période.

Des travaux de remise à niveau au rez de chaussée seraient à porter par la commune mais l'étage, constituant la partie logement, nécessiterait des travaux plus conséquents. Cette dentiste a pour projet une installation en juin 2019. Pour information, Mme le Maire précise les montants des évaluations domaniales des deux bâtisses : 70 000 € pour la maison Le Guen et 50 000 € pour la maison KERGADALLAN. Une convention d'engagement sur une durée à définir sera à établir avec l'EPFR mais aussi avec la dentiste souhaitant s'installer, si ces projets aboutissent. Dossiers à suivre.

- Etude/diagnostic toiture église : M. CANDIO, architecte, a obtenu le marché et a commencé sa mission. A priori, les travaux seraient moins importants que prévus sur la toiture mais plus conséquents sur la tour Ouest (petit clocher). Dossier à suivre.
- Les travaux d'entretien sur l'ossuaire et une partie de l'église sont actuellement en cours.
- Pour information : Pas de dérogation obtenue à ce jour de la Fédération française de football pour les travaux de remplacement de la main courante au stade de football, en raison de la victoire de l'équipe de France au mondial de football, les conditions de subventionnement au football amateur pouvant être revues.

#### **INTERVENTION DIVERSE**

- M. Yvon POULIQUEN, président du Syndicat de la PENZE, fait part de la situation critique du débit de l'eau, en dessous du débit réservé par les cours d'eau qui alimentent le réseau. Le département du FINISTERE n'est pas classé en état de sécheresse, souligne-t-il mais les nappes souterraines sont basses.

#### **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Panneaux de signalisation routière	<b>ISOSIGN - SAINT-EUSEBE</b>	3 841,50 € HT
Matériel informatique –Nouvelle école	<b>DIESE – St POL DE LEON</b>	1 175 € HT
Matériel informatique – Nouvelle école	<b>JMB - BREST</b>	6 229,95 € HT
Sono salle des fêtes	<b>AUDIOLITE - LANDERNEAU</b>	3 949,21 € HT
Peinture salle des fêtes	<b>PERIOU - PLOUIGNEAU</b>	11 181,71 € HT
Bail de 3 ans – Parcelle acquise à M. MALLEGOL	<b>Florent MORIN</b>	325 € / an

**Clôture de la séance à 22 h 15.**

Affiché le 2 octobre 2018.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	